

**CIRCULAIRE DE BRANCHE DE LA CCN
DES FLEURISTES, DE LA VENTE ET DES SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS
CCN N° 3010-IDCC 1978**

NOUS COMBATTRONS LA REGRESSION SOCIALE !

EDITO : Sylvie Vachoux : Secrétaire Fédérale

Remise en cause des 35h, suppression d'un jour férié, ce Gouvernement nouvellement nommé avec l'aval du RN continue de s'attaquer de manière honteuse à la classe populaire, aux petites mains, à celles et ceux qui ont plus de mal à boucler les fins de mois dont les salarié-e-s de nos secteurs d'activités.

Décidément, il n'y a rien à attendre de ce Gouvernement !

Ceci est d'autant plus inacceptable que pour la première fois de l'histoire de notre pays, un Président nomme un Premier Ministre issu de la dernière force politique de la France. Du jamais vu !

C'est dans ce contexte social et international tendu que vont se tenir les élections TPE (Très Petites Entreprises) du 24 Novembre au 9 Décembre.

Notre secteur d'activités est largement concerné par ces élections car beaucoup d'Entreprises comptent moins de 11 salarié-e-s.

Dans ce cadre-là, la Confédération en lien avec notre Fédération se rendra sur le marché de Rungis (94), le plus grand marché de produits frais au monde à voter lors de ces élections.

C'est, également, dans ce climat social particulier que va s'ouvrir notre 16ème Congrès Fédéral à La Rochelle du 8 au 12 Décembre 2024.

Ce Congrès sera l'occasion de se projeter collectivement pour les combats des années à venir.

ACTUALITES BRANCHE

-Panorama de Branche :

La Branche professionnelle des Fleuristes, vente et services des animaux familiers rassemble les organisations qui exercent les activités suivantes :

- Commerce de vente de **D**étails de **v**égétaux d'**I**ntérieur, d'**E**xérieur et de **P**roduits d'**A**ccessoires liés.
- Commerce de vente de **D**étails d'**A**nimaux **V**ivants de **C**ompagnie, d'**A**rticles destinés à leur bien-être et leur entretien.
- A**ccomplissement de services en lien avec les animaux de compagnie (dressage, éducation, présentation au public, promenade, transport, hébergement, entretien, élevage, soins, capture, adoption etc.).

La Branche Professionnelle des Fleuristes et vente et services des animaux familiers regroupe notamment les métiers de vendeur en animalerie, de fleuriste et de responsable de magasin.

Cette branche est divisée en trois secteurs :

- Secteur 1** : Fleuriste : entreprises ou établissements dont l'activité principale repose sur le commerce de vente de détail de végétaux d'intérieur et de produits et d'accessoires liés.
- Secteur 2** : Vente au détail d'animaux, d'aliments et de produits pour animaux de compagnie.
- Secteur 3** : Services aux animaux de compagnie. Il s'agit d'entreprises dont l'activité principale repose sur l'accomplissement de services de dressage, d'éducation, d'éducateur comportementaliste, présentation au public etc.

Typologie de la branche :

La branche comptabilisait 8 141 Entreprises et 9722 Etablissements employeurs en 2023 avec en son sein 19 292 salarié-e-s ;

Les TPE représentent 98% des Entreprises dans la Branche pour 94% tous secteurs d'activités confondus.

87% des salarié-e-s de la Branche travaillent dans des TPE pour 23% tous secteurs confondus.

19% des salarié-e-s sont recensé-e-s en Ile de France pour 23% tous secteurs confondus.

74% des salarié-e-s sont des femmes.

79% des contrats sont à temps plein contre 18% à temps partiel.

72% sont en CDI.

42% des salarié-e-s ont moins de 30 ans alors que 10% ont 55 ans et plus.

77% des salarié-e-s de la Branche travaillent dans le secteur du Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé.

A noter que 82% des vendeurs du commerce de fleurs de la Branche sont des femmes.

On trouve une part non négligeable de salarié-e-s (10%), également, dans le secteur « autres services personnels ».

75% des salarié-e-s de la Branche sont des employé-e-s, parmi eux 79% sont des femmes.

Tous salarié-e-s confondus, le salaire mensuel net moyen (en ETP) s'élève à 1670 Euros.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes est de -14%

Pour rappel, la CGT revendique un salaire d'embauche à 2300 Euros bruts/mois car la majorité des salarié-e-s sont diplômé-e-s et qualifié-e-s, conditions presque obligatoires pour exercer les métiers de la Branche.

Sinistralité :

909 accidents de travail sont à déplorer en 2021 ainsi que 56 maladies professionnelles et 174 accidents de trajet dans la Branche de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour animaux en magasin (poids du taux de sinistralité dans la Branche : 41%).

On peut se poser la question des conditions de travail, de l'atypie des horaires, du port de charges lourdes ainsi que la manutention de produits tels les engrais etc.

Formation Professionnelle :

Il est à noter que 96% des contrats en alternance sont signés avec des TPE de moins de 11 salarié-e-s.

18% des contrats se concentrent dans la Région IDF.

87% des signataires des contrats d'apprentissage sont des femmes.

40% des alternant-e-s de la Branche sont âgé-e-s de 18 ans et moins.

57% préparent un diplôme de niveau CAP, BEP.

Cette Branche requiert un personnel qualifié de par ses métiers (fleuristeries, services aux animaux, accompagnement, conseil, vente, etc) demandant de la connaissance et de l'expertise de la part des travailleur-se-s de ces secteurs.

Travailleurs-e-s qui pour la plupart font le choix de ces métiers par conviction et motivation, ne comptant pas leurs heures, s'impliquant personnellement etc.

Pour autant, les salaires minima ne sont pas à la hauteur, débutant à peine au-dessus du SMIC.

La CGT continue de revendiquer un salaire d'embauche à 2300 Euros bruts/mois.

ELECTIONS TPE :

VOTRE CHOIX COMPTE, VOTEZ CGT

Salarié-e de la Branche Fleuriste, Vente et services aux Animaux, que vous soyez salarié-e d'une grande enseigne, d'une petite, ou même d'une franchise, vous avez tous les mêmes droits : le premier est celui de vous syndiquer.

Pendant la période allant du 25 Novembre au 9 Décembre 2024, vous êtes convié-e à participer aux élections professionnelles pour choisir l'organisation qui vous représentera.

Salarié-e de la Branche Fleuriste, Vente et Service aux Animaux, ensemble revendiquons

-Un salaire d'embauche à 2300 Euros bruts/mois

-Une réelle reconnaissance des diplômes et certifications

-Une réelle reconnaissance de l'expérience et de l'ancienneté à travers la qualification et le salaire

-La reconnaissance de la pénibilité

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation



Vous aussi, engagez-vous dans la bataille pour préserver nos acquis et obtenir de nouvelles conquêtes sociales !

Madame Monsieur

Date de naissance :/...../..... Tél : / / / /

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :@.....

Situation professionnelle : Actif(ve) Retraité(e) Privé(e) d'emploi

Catégorie : Ouvrier(ère) Employé(e) Technicien(ne)

Ingénieur(e) Cadre Autre :

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Souhaite suivre rapidement une formation syndicale : OUI NON

Souhaite s'abonner à : La NVO Options Vie Nouvelle

Cette fiche permet la saisie des informations concernant le syndiqué dans le CoGiTiel Syndicat et ainsi constituer le fichier informatique de l'ensemble de la CGT.

Contact : Fédération CGT Commerce, Distribution et Services – Case 425 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Courriel : fd.commerce.services@cgt.fr - Tél : 01 55 82 76 79

Retrouvez toute notre actualité sur : www.commerce.cgt.fr